

**Délibération N° 2017-29**

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 28 avril 2017,  
sous la présidence de Mme Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,  
**Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 11 avril 2014,

**Prend la délibération suivante :**

**OBJET : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 10 mars 2017.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 30  
Quorum : 16  
Présents et représentés : 21

Fait à Lyon, le 2 mai 2017

La Présidente de l'Université Lyon 2

  
Nathalie DOMPNIER

ACADEMIE DE LYON • UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2 • ACADEMIE DE LYON

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site intranet de l'Université.